

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 1^{er} MARS DEUX MILLE VINGT ET UN

Présents : Mesdames Audrey LE GALES, Corinne DEJEAN et Alexia RON,
Messieurs : Daniel GRYCZA, Marcel FABRIS, Gérard SOUVERVILLE, Gilbert GUILHEM, Roger GHIRARDO, Eric SOULA, Gérard ROUJAS et Sébastien DARAUD.

Absents excusés : Mesdames Isabelle GARCIA-RIBET, Marianne LAUZERAL, Christiane DANGLA et Monsieur Yoann CLAUDIN.

Procuration : Madame Isabelle GARCIA-RIBET donne procuration à Mr Roger GHIRARDO, Monsieur Yoann CLAUDIN donne procuration à Mr Daniel GRYCZA, Madame Marianne LAUZERAL donne procuration à Mr Sébastien DARAUD.

Secrétaire de séance : Madame Alexia RON

Ouverture de la séance à 20 h 30 qui se déroule exceptionnellement à la Salle des Fêtes (période COVID-19).

➤ **Approbation du compte rendu de la séance ordinaire du 11 janvier 2020 :**

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la Séance Ordinaire du Conseil Municipal du 11 janvier 2020.

Il est constaté à la lecture qu'une erreur s'est glissée dans le paragraphe sur le point d'avancement du local associatif :

- en page 1et 3 : il faut lire que « les travaux pourraient ainsi débiter dans le courant du 1er semestre 2021 » et non pas « premier trimestre 2020 ».

Monsieur le Maire soumet donc le compte rendu au vote :

POUR	14
ABSTENTION	0
CONTRE	0

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, ce compte-rendu et prend la délibération.

➤ **Vote du Compte Administratif Communal 2020 :**

Monsieur le Maire quitte la séance

Monsieur Roger GHIRARDO, prend la présidence de la réunion et présente au Conseil Municipal le Compte Administratif Communal 2020.

Il énonce les dépenses et recettes des deux sections.

Le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2020 qui s'établit ainsi :

DESIGNATION	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	378 207,40	58 380,87
Recettes	422 094,92	105 897,74
Résultat de l'exercice 2020	43 887,52	47 516,87
Report de l'exercice 2019	122 461,69	22 467,03
Résultat de clôture exercice 2020	(+) 166 349,21	(+) 69 893,93

Hors de la présence de Monsieur GRYCZA Daniel, Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget communal 2020 et prend la délibération.

➤ **Affectation du résultat de l'exercice 2020 :**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Roger GHIRARDO, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2020,

Considérant que le dit compte est exact et conforme au compte de gestion du Receveur,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le Compte Administratif fait apparaître :

- un excédent d'investissement de soixante-neuf mille huit cent quatre-vingt-treize euros et quatre-vingt-treize centimes, (69 893,93 €),
- un excédent de fonctionnement de cent-soixante-six mille trois cent quarante-neuf euros et vingt et un centimes (166 349,21 €)

DECIDE

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter au budget 2021 :

- le montant de 139 598 euros, en recettes de fonctionnement, porté sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté » ,
- le montant de 69 983,90 euros, en recettes d'investissement, porté sur la ligne budgétaire 001 « excédent d'investissement » ,
- le montant de 26 751,21 euros, en recettes d'investissement, porté sur la ligne budgétaire 1068 « excédent de fonctionnement capitalisés » ,

Hors de la présence de Monsieur GRYCZA Daniel, Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ces reports et prend la délibération.

➤ **Vote du Compte de Gestion Communal 2020 :**

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif Communal de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer:

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif communal 2020;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019 et celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toute opération d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer ses écritures :

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020 y compris celles relatives à la journée complémentaire;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;

Déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2020 par le receveur visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part; le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le vote du compte de gestion communal.

Hors de la présence de Monsieur GRYCZA Daniel, Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget communal 2020 et prend la délibération.

Monsieur le Maire réintègre la salle

➤ **Vote du Compte Administratif du site de la Cave 2020 :**

Monsieur Roger GHIRARDO, présente au Conseil Municipal le Compte Administratif du Site de la Cave 2020 (station-service).

Il énonce les dépenses et recettes des deux sections et donne en résultat un excédent de clôture de dix mille cinq cent sept euros et dix-huit centimes (1 362,33 €).

Le Conseil Municipal examine le compte administratif du Site de la Cave 2020 qui s'établit ainsi :

DESIGNATION	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	0 €	0 €
Recettes	2 755 €	2 475 €
Résultat de l'exercice 2020	(-) 2 755 €	2 475 €
Report de l'exercice 2019	(-) 14 803,80 €	16 446,13
Résultat de clôture exercice 2020	(-) 17 558,80 €	18 921,13 €

Hors de la présence de Monsieur GRYCZA Daniel, Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget du Site de la Cave 2020.

➤ **Vote du Compte de Gestion du Site de la Cave 2020 :**

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif du Site de la Cave de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du Site de la Cave 2020;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019 et celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toute opération d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer ses écritures :

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020 y compris celles relatives à la journée complémentaire;
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;

Déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2020 par le receveur visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part; le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le vote du compte de gestion du Site de la Cave.

Hors de la présence de Monsieur GRYCZA Daniel, Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion du Site de la Cave 2020.

Monsieur le Maire réintègre la salle

➤ **Vote du BUDGET ANNEXE « Site de la Cave » 2021 :**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de Budget Primitif du Site de la Cave pour l'année 2020 (qui ne traite que de la station-service) ; il propose de reconduire les mêmes montants que l'année précédente :

Exploitation :	Dépenses	20 038,95 euros
	Recettes	20 038,95 euros
Investissement :	Dépenses	21 396,13 euros
	Recettes	21 396,13 euros

Après délibéré, le Conseil Municipal passe au vote :

POUR	12
ABSTENTION	2
CONTRE	0

Le Conseil Municipal approuve le budget primitif Annexe du Site de la Cave 2020 et autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Le Budget 2020 du Site de la Cave est adopté.

➤ **Autorisation d'engager les emprunts pour le financement de la Nouvelle Ecole :**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le programme de financement de la nouvelle Ecole :

DEPENSES

Travaux	Montant		Montant TVA
	HT	TTC	
Maitrise d'œuvre	130 824,00	156 988,80	26 164,80
Marchés de service	23 810,00	29 762,00	5 952,00
Bâtiment	1 453 600,00	1 817 000,00	363 400,00
Equipement Classes	75 048,00	93 810,00	18 762,00
Equipement ALAE + Cantine	117 000,00	146 250,00	29 250,00
Parking	90 000,00	112 500,00	22 500,00
	1 890 282,00	2 356 310,80	466 028,80

FINANCEMENT

Travaux	Montant	Rques
Fonds propres MAIRIE	0,00	50 000 déjà versé
Subvention CD31-2020 Tranche 1	300 000,00	subvention obtenue
Subvention Etat - DETR 2020 - Tranche 1	300 000,00	subvention obtenue
Subvention CD31-2021 Tranche 2	300 000,00	en attente
Subvention Etat - DETR 2021 - Tranche 2	300 000,00	en attente
Subvention Région Occitanie	25 000,00	subvention obtenue
Subvention ADEME	45 282,00	en attente
CAF	90 000,00	subvention obtenue
Prêt CAF	30 000,00	Prêt obtenu
Remboursement FCTVA (16,404%)	466 028,80	
Prêt	500 000,00	annuité de 21 000 euros

2 356 310,80

Monsieur le Maire précise que la future école est financée à 78,5 % grâce aux subventions et aides diverses. La part communale représente, de fait 21,5% du montant ; sachant qu'elle ne peut être inférieure à 20%.

Le financement de l'école reposera sur :

- un prêt de 500 000 euros sur 25 ans remboursable avec la recette du loyer générée par le Parc photovoltaïque,
- un prêt relais de 1 756 000 euros de 24 mois, nécessaire le temps de payer les factures et encaisser les subventions ;

Autorisation d'engager l'emprunt long terme :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les offres des banques et propose de retenir l'avis de la Commission des Finances qui est l'offre du Crédit Agricole datée du 23 février 2021, à savoir :

Montant : 500 000 euros ;

Durée : 25 ans ;

Périodicité : Trimestre ;

Taux d'intérêt : 1,1 % ;

Echéances progressives – Amortissement du Capital restant : 1ere échéance 6 375 euros et dernière échéance : 5 013,75 euros ;

Coût total du crédit : 69 437,50 euros ;

Frais de dossier : 500 euros

Après délibéré, le Conseil Municipal passe au vote :

POUR	14
ABSTENTION	0
CONTRE	0

Le Conseil Municipal retient la banque Crédit Agricole pour l'emprunt de 500 000 euros sur 25 ans au taux de 1,1%, prend la délibération et autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Autorisation d'engager le prêt relais :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les offres des banques et propose de retenir l'avis de la Commission des Finances qui est l'offre du Crédit Agricole datée du 23 février 2021, à savoir :

Montant : 1 756 000 euros ;

Durée : 24 mois ;

Périodicité : Annuelle ;

Taux d'intérêt : 0,7 % ;

Montant de la 1ere échéance : 12 292 euros ;

Coût total du crédit : 12 292 euros ;

Frais de dossier : 1 756 euros

Après délibéré, le Conseil Municipal passe au vote :

POUR	14
ABSTENTION	0
CONTRE	0

Le Conseil Municipal retient la banque Crédit Agricole pour l'emprunt de 1 756 000 euros sur 24 mois au taux de 0,7%, prend la délibération et autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

➤ **Autorisation d'engager les emprunts pour le financement des travaux d'urbanisation de la Route de Lafitte :**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le programme de financement des travaux d'urbanisation de la Route de Lafitte :

DEPENSES

Travaux	Montant		Montant TVA
	HT	TTC	
Effacement réseaux ELEC		31 468,00	
Effacement réseau TELECOM	18 500,00	22 200,00	3 700,00
Création Chemin Piétonnier	145 145,00	174 174,00	29 029,00
Implantation d'un Poteau d'Incendie	6 095,00	7 314,00	1 219,00
	235 156,00		33 948,00

FINANCEMENT du PROJET

Travaux	Montant	Rques
Fonds propres MAIRIE	61 509,00	14 000 déjà versé
Subvention CD31 Chem Piétonnier	53 999,00	subvention obtenue
Subvention CD31 Effac Réseau Télécom	3 300,00	subvention obtenue
Subvention CD31 Poteau Incendie	2 400,00	subvention obtenue
Remboursement FCTVA (16,404%)	33 948,00	
Prêt	80 000,00	prêt sur 120 mois
	235 156,00	

Monsieur le Maire propose de financer ce projet à partir :

- d'un prêt de 80 000 euros sur 10 ans,
- d'un prêt relais de 87 000 euros de 24 mois, nécessaire le temps de payer les factures et encaisser les subventions ;

Autorisation d'engager l'emprunt long terme :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les offres des banques et propose de retenir l'avis de la Commission des Finances qui est l'offre du Crédit Agricole datée du 23 février 2021, à savoir :

Montant : 80 000 euros ;
 Durée : 10 ans ;
 Périodicité : Trimestre ;
 Taux d'intérêt : 0,9 % ;
 Échéances constantes de : 2093,60 euros ;
 Coût total du crédit : 3 744 euros ;
 Frais de dossier : 100 euros

Après délibéré, le Conseil Municipal passe au vote :

POUR	14
ABSTENTION	0
CONTRE	0

Le Conseil Municipal retient la banque Crédit Agricole pour l'emprunt de 80 000 euros sur 10 ans au taux de 0,7%, prend la délibération et autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Autorisation d'engager le prêt relais :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les offres des banques et propose de retenir l'avis de la Commission des Finances qui est l'offre du Crédit Agricole datée du 23 février 2021, à savoir :

Montant : 87 000 euros ;
 Durée : 24 mois ;
 Périodicité : Annuelle ;
 Taux d'intérêt : 0,7 % ;
 Montant de la 1ere échéance : 609 euros ;
 Coût total du crédit : 609 euros ;
 Frais de dossier : 100 euros

Après délibéré, le Conseil Municipal passe au vote :

POUR	14
ABSTENTION	0
CONTRE	0

Le Conseil Municipal retient la banque Crédit Agricole pour l'emprunt de 87 000 euros sur 24 mois au taux de 0,7%, prend la délibération et autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

➤ **Autorisation de signer la Convention avec la CAF :**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la Convention d'aide à l'investissement à signer avec la CAF de la Haute-Garonne qui soutient la promotion et le développement des équipements et services de l'ALSH pour la future école.

L'accompagnement financier de la CAF est plafonné à 120 000 euros.

Monsieur le Maire annonce que l'accompagnement de la CAF se décompose ainsi :

- une subvention de 90 000 euros,
- un prêt sans intérêt de 30 000 euros.

Pour cela il est nécessaire de signer la Convention avec la CAF.

Après délibéré, le Conseil Municipal passe au vote :

POUR	14
ABSTENTION	0
CONTRE	0

Le Conseil Municipal accepte la subvention de 90 000 euros, le prêt sans intérêt de 30 000 euros, prend la délibération et autorise Monsieur le Maire à signer la Convention et tout document relatif à ce dossier.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au lundi 15 mars 2021 à 20h30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h15.
